Aménagement de mares et de haies en contexte viticole

Maitre d'ouvrage : Château de la Varière et Association Études Des Équilibres Naturels (EDEN)
Localisation : Saint Saturnin-sur-Loire, Maine-et-Loire (49), Région Pays de la Loire
Territoire : SAGE Layon Aubance Louets
Année : 2019-2021
IAE restaurées/créées : création de deux mares et plantation de haies dans une parcelle viticole non exploitée et reconvertie en zone de biodiversité
Enjeux : Biodiversité et pesticides

Contexte

Château la Varière, l'une des propriétés les plus renommés de l'Anjou, prend ses racines au XVème siècle. Son vaste vignoble s'étend sur 149 ha de vignes et 20 ha de terre. On y produit la plupart des Appellations d'Origine Protégées (AOP) d'Anjou : Anjou Villages Brissac, Anjou Rouge, Rosé d'Anjou, Rosé de Loire, Cabernet d'Anjou, Coteaux de l'Aubance, Coteaux du Layon, Bonnezeaux et Quarts de Chaume Grand Cru.
Engagé depuis quatre ans dans la certification environnementale niveau 3, Haute Valeur Environnementale (HVE), ce vaste domaine accorde de plus en plus de place à l'agroécologie. Cette évolution se mesure à travers plusieurs actions :

- Utilisation systématique d'outils d'aide à la décision (OAD) dans la prise de décision des traitements phytosanitaires
- Réduction de dose systématique des produits phytosanitaires
- Arrêt des insecticides depuis 2 ans
- Lutte contre les vers de grappe par confusion sexuelle ou trichogrammes
- Utilisation de produits de biocontrôle
- Investissement dans du matériel de travail du sol
- Mise en place d'un programme de traitement « impact limité » sur une zone de définie de l'exploitation. Pour ce programme, les produits sont choisis sur deux critères : leur impact minimum sur l'environnement et le risque pour l'applicateur. Le choix s'appuie sur les phrases de risques définissant le produit.
- Installation de haies : 280 m en 2021, 400 m en 2020 et 420 m en 2019
- Plantations de cépages résistants (7 cépages sur 1 ha)
- Création d'une zone de biodiversité sur 1 ha

Ces actions, initiées depuis maintenant plus de cinq ans, répondent à la volonté de rendre durable notre modèle de production, de reconnecter les salariés à leur environnement et d'associer le consommateur à un mode d'agriculture raisonnée et respectueux.

En plus des 150 ha de vignes, l'exploitation possèdent près de 22 ha de terre. Sur ces 22 ha, près de 14 ha ne sont pas destinés à la plantation de vignes. Fort de ce constat, une réflexion s'est engagée sur la **valorisation de ces 14 ha**. Sur ces 14 ha, nous trouvons à la fois des bois, des bosquets sans entretien mais aussi d'anciens terrains viticoles de piètres intérêts qualitatifs.

Photo 1 : La zone de biodiversité comprenant mares et haies, mise en place sur une parcelle non exploitée du domaine viticole (Saint Saturnin sur Loire (49)).

En 2019, sur un de ces terrains, nous avons, en collaboration avec le Syndicat Layon Aubance Louets et l'association EDEN, étudié la possibilité d'aménager une zone de biodiversité (Photo 1). **Cette zone se situe en tête de bassin versant et au contact de parcelles viticoles.**

Choix de l'IAE

La zone de biodiversité a pris forme en 2020 avec la mise en place sur cette surface de divers éléments de biodiversité :

- La création de deux mares de quelques dizaines de m^2 (Photo 2)
- La création d'une zone humide
- La préservation d'un roncier existant
- La mise en place de haies hautes et basses
- La valorisation des roches extraites sur cette même parcelle (Photo 3)
- Le semis de bandes fleuries destinées à attirer les insectes pollinisateurs (Photo 3)
- La mise en place d'un verger de conservation avec trente pommiers et poiriers

Chacun de ces habitats ainsi créés permettra **d'abriter une faune et une flore spécifique créant naturellement un îlot de biodiversité**.

La base de ce projet reste l'installation de deux

Photo 2 : Une des mares créées en 2020 dans la zone de biodiversité.

mares et d'une zone humide. Ces deux mares viennent s'ajouter aux 35 000 déjà présentes sur le département du Maine-et-Loire (49). Les objectifs d'implantation de ces mares sont divers. En zone de pente, elles jouent un **rôle de phyto épuration et créent une zone tampon vis-à-vis de l'écoulement des eaux** ce qui est particulièrement favorable à la qualité de celle-ci. Leur intégration dans le paysage fait aussi partie de leurs atouts. Le **développement de la biodiversité dans et autour de ces mares** est un autre élément clé qui a déclenché ces aménagements (Photo 3).

Ce projet s'imbrique parfaitement dans notre vignoble. Pour pousser le raisonnement agroécologique jusqu'au bout, des choix forts ont été faits**. Ainsi, la parcelle de 4 ha qui borde, sur la partie sud, cet espace, ne recevra plus d'herbicide et le sol sera entretenu mécaniquement.** Par ailleurs, cette parcelle bénéficiera d'un programme de protection phytosanitaire différenciée où la phytotoxicité de chacun des produits utilisés est analysée et où les produits de biocontrôle sont privilégiés.

À l'ouest de la parcelle, 1 ha de **cépages résistants** (6 cépages différents) a été planté. **L'utilisation de ces cépages nous affranchit quasi totalement de l'utilisation de fongicides, y compris le soufre et le cuivre.** Cet essai, grandeur nature, doit nous permettre à long terme, de déterminer les cépages les mieux adaptés à notre région et d'abandonner presque totalement l'utilisation des produits phytosanitaires.

Photo 3 : Rochers valorisés dans la zone de biodiversité (à gauche) et bandes fleuries (à droite).

Une fois la philosophie de ce projet décrite et le travail de terrain réalisé (plantation des haies, création des mares, semis des bandes mellifères, ...), il me semble absolument nécessaire d'aller encore plus loin. Situé sur la commune de Saint Saturnin sur Loire, cette zone de biodiversité s'inscrit dans un paysage viticole très anthropique, qui rassemble à la fois une surface de vignoble importante, quelques champs de céréales, divers chemins, murs d'enceinte et autres bosquets, le tout sur le bassin versant de la Loire.

Une zone de biodiversité : pour quoi faire ?

De façon assez étonnante, cette question ne s'est pas posée immédiatement. Intuitivement, toute l'équipe viticole du Château comprenait l'intérêt de cet espace. En creusant un peu, il s'est rapidement avéré que nos connaissances ne sont que très limitées. Nous nous sommes donc donner trois objectifs :

- **Avoir une approche écologique spécifique, intégrée à l'effort collectif** : L'association EDEN et le Syndicat de bassin versant ont lancé sur le territoire du SAGE Layon Aubance Louets une vaste campagne de réhabilitation des haies et des mares. Fortement implanté sur ce territoire, il est nécessaire de **participer à cet effort collectif de reconquête de la biodiversité**. Il s'agit donc de mettre en place un espace capable de regrouper en un même lieu différents habitats pour la faune et la flore locale.

- **Avoir une approche pédagogique :** Le constat est assez clair, le rapport entre l'homme et son environnement s'est assez largement distendu depuis plusieurs dizaines d'année. Les relations entre citadins, néo-ruraux et le monde agricole sont devenues plus difficiles. Cette zone de biodiversité, proche d'une grande ville, Angers, mais aussi en plein territoire rural et agricole peut devenir un vrai **outil pédagogique pour, à notre échelle, réconcilier nos deux mondes**. Nous prévoyons ainsi la mise en place de panneaux explicatifs sur le vignoble et la zone de biodiversité créée. Dans les prochaines années, il s'agira aussi de mettre en place des **ateliers pédagogiques, en relation avec le SAGE Layon Aubance Louets**, à destination des élus et des membres des services techniques communaux, des écoles, des professionnels du monde agricole mais aussi à destination du grand public.

- **Mettre en place un partenariat avec un apiculteur :** Un apiculteur local a mis sur ce site quelques ruches et sera susceptible de proposer des animations autour de l'apiculture à tous publics. Nous nous joindrons à lui pour faire découvrir la viticulture telle que nous la concevons au cours de ces sessions de formation. L'objectif à court terme est aussi d'obtenir le label Bee friendly afin que la notion de protection des abeilles concerne l'ensemble du vignoble (en cours d'étude).

Caractéristiques techniques

Les travaux engagés sur cette zone assez vaste ont été assez limités :

- Broyage de la périphérie de la parcelle à l'aide d'un broyeur forestier
- Sondage du terrain à l'aide d'un tractopelle afin de définir la zone la plus favorable à la création des mares
- Création d'une zone humide et de deux mares à l'aide d'une pelle mécanique
- Plantation des haies tout autour de la parcelle et paillage
- Semis de bandes mellifères

Photo 4 : Faune sauvage observée sur la zone de biodiversité.

Nous avons choisi des entreprises locales en prestation (broyeur forestier, tractopelle et pelle mécanique) et l'autre partie des travaux a été réalisé par nos équipes (plantation et paillage des haies, broyage, semis des couverts).

Coût et aides

Le tableau suivant synthétise les coûts et les aides relatifs au projet d'aménagement de la zone de biodiversité :

Coûts	Montant HT
Coûts de prestation	
Broyeur forestier pour préparation du terrain	735 €
Creusement des mares	270 €
Travaux mécaniques divers	400 €
Coût de mise en place des haies et du paillage	Environ 600 € (maitrise d'œuvre en interne)
Achat des arbres	75 € + 182 € (subventions du département de Maine-et-Loire et de la Région Pays de la Loire via le Contrat territorial et le Contrat Régional de Bassin Versant du SAGE Layon Aubance Louets, partenaire technique EDEN)
Protection et tuteurs	300 €

Démarches administratives et réglementaires

La surface totale de mares créées ne dépassait pas le seuil réglementaire de 100 m². De plus le site n'est pas situé en zone humide classée. Ainsi aucune déclaration n'était nécessaire.

Suivi

La zone ayant été conçue en premier lieu pour l'enjeu biodiversité, aucun suivi de la qualité des eaux n'est prévu. Des observations de la faune ont été mises en place.

Dans le cahier des charges définis avec l'association EDEN, en dehors des travaux nécessaires à l'installation des haies, des mares et autre zone humide, nous avons décidé de faire en sorte de très peu intervenir sur cet espace. **Seul un broyage de la périphérie et un entretien régulier des haies sont donc prévus chaque année.**

Retours du maître d'ouvrage et/ou du bénéficiaire

Quels bénéfices ?

- **Bénéfice pour nos équipes :** Cette parcelle nous fait sortir du cadre de la culture de la vigne. Ainsi, elle va nous permettre de décloisonner les différents métiers de nos vignobles. Les commerciaux, les administratifs, les employés de chai et les ouvriers viticoles sont ainsi liés par un projet commun, différent de leur métier habituel, autour d'une cause forte et actuel : l'écologie. Il s'agit sans aucun doute d'un premier pas vers une démarche RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) plus globale de l'entreprise.

- **Bénéfice d'image** : Cet ensemble de parcelle regroupant la viticulture traditionnelle angevine, une viticulture novatrice à travers les nouvelles variétés résistantes et une zone « sauvage », vitrine de la biodiversité angevine en relation directe et complète avec le Château la Varière est porteur d'image pour un public nombreux et varié.
  - ➢ Pour le grand public tout d'abord, car cette parcelle se situe sur le passage du GR 3 (La Loire sauvage à pied), dans un village proche d'Angers et où nous rencontrons de nombreux promeneurs. Les différents panneaux prévus décriront le paysage viticole, aborderons le concept des variétés de vignes résistantes et mettront en valeur la faune et la flore remarquables susceptibles d'être présentent sur le site. A terme, la construction d'un affut en bordure de parcelle pourrait être envisagé afin que le public prenne un peu de hauteur…
  - ➢ Pour le monde agricole, à l'échelle locale, il s'agit de montrer ce qu'il est possible de faire. Des petites rencontres, informelles et amicales sur ce site avec des agriculteurs, viticulteurs ou autres entrepreneurs agricoles doivent nous permettre de nous réapproprier notre environnement. L'objectif est double : entretenir les relations de bons voisinages et donner à chacun des arguments pour défendre nos métiers durement attaqués depuis plusieurs années.
  - ➢ Pour la nouvelle génération, enfants et étudiants, à travers cet espace, nous pourrions les reconnecter à une écologie de terrain, plus proche de la réalité que l'écologie théorique et parfois punitive qu'ils subissent régulièrement.

- **Un bénéfice commercial :** Le cœur de notre métier reste bien évidemment la production de vins de qualité. Cependant, ce projet a aussi pour objectif de créer un **parcours de visite pour nos clients professionnels** et de montrer l'étroite relation entre notre métier et l'environnement. C'est ce lien direct qui crée les grands vins et notre terroir doit être remis au centre de nos préoccupations.

- **Valorisation de zone sans intérêt économique :** Cette zone de biodiversité se situe sur un terrain difficile, très peu propice à toute production agricole. Sa mise en valeur lui donne une vraie plus-value.

- **Bénéfice écologique :** C'est sans aucun doute ce qui nous a amené à ce projet. L'observation sur le terrain, les rencontres avec les acteurs de notre territoire et la volonté de sortir du simple cadre viticole a permis l'émergence de ce projet. Un aménagement très léger de ce terrain, **l'utilisation de l'existant et la mise en valeur de l'environnement immédiat ont suffi à mettre en valeur une vraie réserve écologique**. L'enjeu immédiat est un recensement des espèces déjà présentes (chiroptères, oiseaux, flore, batraciens et reptiles) avec l'espoir de voir cet espace s'enrichir rapidement. C'est un véritable petit laboratoire de suivi de la biodiversité qui est mis en place ! (Photo 4)

Contact

Association Études Des Équilibres Naturels (EDEN) :
Laurent TERTRAIS
Directeur de l'association
06 60 89 08 29
l.tertrais@eden49.fr

Domaine de la Varière :
David GRELLIER
Directeur d'exploitation Château de la Varière
06 60 76 61 23
dgrellier@orchidees-chateaulavariere.fr

Pour aller plus loin

Fiche n°2 - La haie
Fiche n°4 - Les dispositifs enherbés
Fiche n°6 - La mare